



**Mouvement  
Européen**  
*Eure et Loir*

Février 2024

## MEF 28 INFO

### Lettre d'information européenne

Dans notre dernière lettre d'information, nous avons formulé le vœu que 2024 permette à l'Europe de relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée. Des difficultés considérables existent. Nous en avons évoqué un bon nombre. En ce début d'année, il en est de nouvelles qui apparaissent, par exemple concernant le domaine agricole. Des partis politiques eurosceptiques en profitent pour que les critiques et les peurs au sein de nos populations les présentent comme la solution aux problèmes actuels, à savoir un retour à un nationalisme qui pourtant a conduit à des catastrophes dans le passé. Grâce à ce contexte, ils obtiendraient selon les sondages des scores jamais atteints auparavant lors de la prochaine élection du Parlement européen en juin prochain. Compte tenu du rôle de ce Parlement dans le processus décisionnel des politiques communes de l'UE et dans la nomination de la Commission européenne, le risque est grand que ce qui avait été construit au fil du temps, c'est-à-dire une Europe pacifiée, libre et démocratique au bénéfice de toutes ses composantes, se divise et finalement s'autodétruit, objectif non caché d'un voisin agressif comme la Russie actuelle.

La construction européenne n'a jamais été facile à réaliser et elle est toujours « *en devenir* ». Lorsque des problèmes surgissent, il est normal de trouver des solutions pour y remédier. Dans son fonctionnement même, il est clair que des réformes sont à prévoir. Un rapport est attendu dans ce cadre, en mars prochain, sous la conduite de Enrico Letta, ancien Chef du gouvernement italien et Président de l'Institut Jacques Delors.

Certes les défis ne manquent pas, mais il y a nécessité de les relever, avec notre participation en tant que citoyens européens engagés au plan national, mais aussi au niveau de l'UE en tant qu'électeurs de notre Parlement à Strasbourg. Le Mouvement européen fournit précisément au public un cadre d'information, de réflexion et d'échanges permettant de mieux cerner les enjeux actuels.

Face au courant contestataire qui se manifeste ces derniers temps dans bon nombre d'Etats membres de l'UE, rappelons ce que disait à son époque Jacques Delors dans pareille situation : « *Il y a des gens qui se contentent de protester contre la société actuelle, et d'autres, qui cherchent à la changer activement. Je préfère faire partie de la deuxième catégorie* ».

Alors qu'en ce début du mois de février, l'hiver devrait bientôt s'achever, Jacques Delors est encore présent en nous invitant symboliquement à nous prendre en mains : « *Allons, courage, le Printemps de l'Europe est toujours devant nous !* ».

./.

*Le Mouvement européen, organisation internationale indépendante des gouvernements, institutions européennes et partis politiques, a été créé en 1948 pour aider à la création d'une Europe unie et pacifiée.*

Contact : [eure-et-loir@mouvement-europeen.eu](mailto:eure-et-loir@mouvement-europeen.eu)  
<https://mouvement-europeen.eu>

Mouvement européen d'Eure-et-Loir, Centre européen Franz Stock, 36 rue des Bellangères, 28630 Le Coudray

## **Hommage à Jacques Delors**

En complément de notre dernière lettre d'information (MEF 28 INFO de janvier, pp.7-8), il nous paraît important d'évoquer à nouveau la personnalité exceptionnelle de Jacques Delors dans ce qu'il a fait, sous sa présidence de la Commission européenne, et la manière dont il s'y est pris pour que l'Europe se construise sur des bases permettant de se tourner vers un avenir meilleur.

Au plan national, la France lui a rendu hommage, le 5 janvier, lors d'une cérémonie aux Invalides présidée par le Président de la République, accompagné de nombreuses personnalités dont la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et le Président du Conseil européen, Charles Michel. Cette cérémonie peut être visionnée sur le site : <https://www.youtube.com/watch?v=8hODczTG-Uk>

Le Directeur de cabinet de Jacques Delors, Pascal Lamy (devenu peu après notamment Commissaire européen puis Directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et Président emeritus de l'Institut Jacques Delors) a rédigé un texte intitulé « *L'Europe selon Jacques Delors* » qui mérite d'être largement diffusé compte tenu de la pertinence de son contenu. Ce texte est à lire sur le site de l'Institut Jacques Delors : <https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/10/LEuropeselonDelors-Lamy-fevrier2019-2-3.pdf>

La Commission européenne vient de son côté d'organiser à Bruxelles, le 31 janvier, une cérémonie rendant un vibrant hommage à Jacques Delors, présidée par Ursula von der Leyen, en présence de la famille de Jacques Delors, du Président du Conseil européen, Charles Michel, de la Présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, ainsi que des Chefs d'Etat et de gouvernement et de nombreuses autres personnalités. Voir à ce sujet le site de la Commission : [https://commission.europa.eu/about-european-commission/jacques-delors\\_en](https://commission.europa.eu/about-european-commission/jacques-delors_en). Le discours prononcé à cette occasion par la Présidente de la Commission peut être consulté sur le site : [file:///C:/Users/lacha/Downloads/Discours\\_de\\_la\\_Presidente\\_von\\_der\\_Leyen\\_lors\\_de\\_la\\_ceremonie\\_d\\_hommage\\_Jacques\\_Delors.pdf](file:///C:/Users/lacha/Downloads/Discours_de_la_Presidente_von_der_Leyen_lors_de_la_ceremonie_d_hommage_Jacques_Delors.pdf). En visio : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech\\_24\\_564](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_24_564)

Le Mouvement européen-France a pareillement tenu à rendre hommage à Jacques Delors. Voir son site : <https://mouvement-europeen.eu/a-jacques-delors-le-mouvement-europeen-reconnaissant/>

## **Crise agricole**

Les récentes manifestations des agriculteurs dans plusieurs pays européens (France, Allemagne, Pologne...), exprimant leur mécontentement à l'égard des politiques et mesures les concernant, appellent à s'interroger sur la façon dont est conçue et s'applique la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne. Le déclic ayant amené à ces protestations des milieux agricoles, dans un contexte d'inflation des coûts de production et des prix depuis le Covid et la guerre en Ukraine, a été pour l'Allemagne et la France celui de l'augmentation du prix des carburants utilisés par les agriculteurs, bénéficiant jusque-là de réductions. En Pologne, les importations de céréales ukrainiennes, pays limitrophe, a été l'élément déclencheur de la contestation. Au-delà des blocages de routes et autres manifestations spectaculaires, faisant la « Une » des médias, l'Europe se trouve confrontée à une situation qu'il convient de résoudre.

Parmi les revendications des milieux agricoles, même si parfois différentes selon les secteurs de production (céréales, volailles...) et selon les syndicats les représentant, on retiendra un besoin de simplification des normes qui leur sont imposées, particulièrement dans le cadre de la transition environnementale au titre du « Pacte Vert » (Green Deal) de l'UE. La façon dont les aides européennes sont réparties et attribuées constitue une autre source de mécontentement, à commencer par leur extrême complexité et les retards de paiement, voire les inégalités quant aux destinataires des fonds alloués. La concurrence due à l'importation de produits agricoles provenant d'autres pays non soumis aux mêmes règles et normes de production est par ailleurs dénoncée pour ses conséquences sur la viabilité de l'agriculture européenne, mettant en péril beaucoup d'exploitations. Les faibles revenus de bon nombre d'agriculteurs amplifient encore le mécontentement général de cette profession.

Dans pareil contexte, il paraît utile de rappeler que la PAC a été mise en place en 1962 pour donner à l'Europe les moyens de palier aux pénuries alimentaires de l'époque. Grâce notamment à un système de prix garantis, soutenus par la part la plus importante du budget communautaire, son succès a été tel que les productions agricoles ont rapidement dépassé la demande avec pour conséquence des excédents difficilement stockables, même après leur exportation. Des adaptations ont alors été faites conduisant à la PAC d'aujourd'hui. Celle-ci reste au plan budgétaire, rappelons le, l'un des plus importants postes du budget total de l'UE (1/3 du total), avec notamment le Fonds européen agricole de garantie (**FEAGA**) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (**FEADER**). La France, rappelons le également, en est le principal bénéficiaire.

Il convient par ailleurs de noter que la dernière réforme de la PAC, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, a été négociée après 2 ans de négociations extrêmement difficiles entre les parties prenantes, à commencer par le Conseil et le Parlement européen. Parmi les nouveautés, on retiendra la mise en place de « **plans stratégiques nationaux** » lesquels sont établis par chaque Etat membre pour une période de 5 ans (2023-2027). Une fois validés au niveau européen, ces plans correspondent à une décentralisation de la gestion de la PAC, cette dernière revenant pour l'essentiel dans les mains des administrations nationales. Il s'ensuit qu'une bonne part des réclamations émises par les agriculteurs à l'égard de la PAC relèvent finalement pour beaucoup du plan national, même si leurs prises en compte impliquent un accord entre ces 2 niveaux national et européen.

Au vu de la remise en cause par certains du fonctionnement actuel de la PAC, notamment de sa complexité, il est intéressant de rappeler qu'un « **dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE** » avait été annoncé par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, en septembre dernier – bien avant les contestations présentes du monde agricole. Un groupe composé d'une trentaine de représentants de la chaîne alimentaire a été mis en place le 25 janvier dernier à cet effet. Il est prévu que celui-ci remette ses conclusions en septembre prochain. Quatre grands thèmes de discussions ont été retenus dans ce cadre : les revenus et les conditions de vie décentes, les questions environnementales et l'adaptation des systèmes de production, l'innovation et enfin la compétitivité du système alimentaire de l'UE.

Pour plus d'informations sur la Politique Agricole Commune (PAC), on peut consulter le site en ligne : <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/qu-est-ce-que-la-pac/>. Voir aussi MEF28 INFO février 2023

### **Les grands dossiers en ce début d'année**

Les **élections européennes** du 6 au 9 juin prochain (le 9 juin en France métropolitaine) permettront aux citoyens européens de chacun de nos Etats membres de voter en faveur de députés les représentants pour un mandat de cinq ans au Parlement européen dont le siège est à Strasbourg. Ces élections sont un événement majeur du semestre qui vient de commencer. Les enjeux sont considérables en raison des compétences revenant au Parlement européen dans les institutions de l'UE, même si elles mériteraient d'être encore élargies par exemple en partageant le droit d'initiative réservé par les Traités à la Commission européenne. C'est pourquoi il est capital de bien en mesurer les conséquences.

Il ne s'agit donc pas de voter pour ou contre un gouvernement en place au niveau national, mais bien au contraire de voter en faveur de listes de candidats proposant des politiques à mener au niveau européen. La possibilité d'établir des listes « *transnationales* » n'est malheureusement toujours pas retenue à ce stade. En outre, c'est le Parlement européen, sur base du résultat de l'élection, qui élira ou non la personne proposée par les Etats pour présider la Commission européenne, ainsi que les membres de cette Commission (« *les Commissaires* »). Il sera intéressant de voir si, lors de la procédure d'investiture de la présidence de la Commission, sera pris en compte le chef de file du parti arrivé en tête à cette élection comme candidat (« *Spitzenkandidat* ») retenu par le Conseil européen. Cela n'avait pas été le cas lors de la dernière élection.

Le pouvoir exécutif ainsi représenté par la Commission, sorte de gouvernement européen, aura ensuite la tâche de promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne, attribution qui lui revient selon les Traités, et de soumettre au Conseil et au Parlement des propositions, notamment des actes législatifs, en référence à un

programme de travail présenté par la présidence de la Commission devant le Parlement. La campagne électorale qui va se dérouler jusqu'en juin prochain implique que soient bien identifiés les objectifs visés par les partis politiques qui y participeront. Leurs élus se regrouperont ensuite en différents groupes au sein du Parlement pour y former des majorités selon les décisions à y prendre. L'avenir de l'Union européenne en dépendra largement ; d'où l'importance primordiale de cette élection.

Parmi les autres dossiers à retenir en ce début d'année, il en est de techniques concernant par exemple la régulation du « **numérique** », comme la mise en application, le 17 février prochain, du Digital Services Act (DSA) à tous les acteurs concernés (voir MEF 28 INFO de juin et septembre 2023) et du Digital Markets Act (DMA) prévu en mars ou encore l'intelligence artificielle (IA). Il en est d'autres à caractère à la fois technique et politique comme le nouveau « **Pacte de stabilité et de croissance** » établissant de nouvelles règles quant à son application (voir MEF 28 INFO de janvier dernier, p. 5). Il en est enfin d'autres à caractère essentiellement politiques comme le « **Pacte européen sur la migration et l'asile** » dont la finalisation est attendue prochainement (voir MEF 28 INFO de janvier 2024, p. 2) ou encore celui de « **l'assistance financière à l'Ukraine** » dont un montant de 50 milliards d'euros était bloqué par la Hongrie. Par ailleurs, le dossier relatif à « **l'élargissement de l'UE** » à de nouveaux Etats membres ne manquera pas non plus de retenir l'attention. Un sommet européen spécifique devrait lui être consacré en avril prochain.

### **Conseil européen extraordinaire**

Une réunion « *extraordinaire* » du Conseil européen vient de se tenir le jeudi 1<sup>er</sup> février. Elle était extraordinaire du fait qu'elle a traité de questions urgentes et a été inscrite, de ce fait, en supplément de celles de l'agenda habituel du Conseil européen réunissant les Chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE au moins 4 fois chaque année (généralement en mars, juin, octobre et décembre). Cette réunion s'est tenue en prolongation directe de celle « *normale* » des 14 et 15 décembre dernier, notamment pour régler rapidement l'attribution des fonds destinés à l'Ukraine bloqués par la Hongrie. La récente crise agricole est venue s'ajouter aux discussions en marge de l'ordre du jour de ce Conseil européen (voir ci-après).

Dans ses conclusions (voir site <https://www.consilium.europa.eu/media/69882/20240201-special-euco-conclusions-fr.pdf>), le Conseil européen a notamment acté l'accord finalement intervenu entre les 27 Etats membres pour l'octroi de 50 milliards d'euros destinés à l'Ukraine au titre du Cadre Financier Pluriannuel de l'UE (CFP). Ceci a été rendu possible grâce à des pourparlers intervenus juste avant la réunion avec Victor Orban, Chef du gouvernement hongrois. Un compromis a pu être trouvé selon lequel un rapport annuel sera établi sur l'utilisation des fonds destinés à l'Ukraine et que l'aide ainsi octroyée pourrait éventuellement être réexaminée dans 2 ans à condition toutefois d'être demandée à l'unanimité des Etats membres. L'adoption de cette aide à l'Ukraine doit maintenant être confirmée prochainement par le Parlement européen.

Après le dossier ukrainien, une grande part des discussions au sein du Conseil européen a été consacrée aux questions financières concernant la migration et la gestion des frontières, le voisinage et le monde, le fonds européen de la défense, l'instrument de flexibilité et la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

Dans ses conclusions, le Conseil européen a précisé avoir « *débatu des défis qui se posent dans le secteur agricole et des préoccupations exprimées par les agriculteurs* ». Des discussions approfondies à ce sujet s'étaient tenues en fait dans la matinée avant l'ouverture l'après-midi de la réunion du Conseil européen. La Commission avait à cet effet déjà présenté la veille, mercredi 31 janvier, des mesures comme la dispense de mise en jachère de terres agricoles et vis-à-vis de produits en provenance d'Ukraine. Des entretiens, en particulier entre le Président français et la Présidente de la Commission européenne, ont eu lieu pour trouver des solutions aux problèmes du monde agricole. Parallèlement, la France a confirmé son opposition à la signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, en l'absence de « *clauses miroirs* » de façon à éviter toute concurrence déloyale. La France a également demandé dans ce contexte la création d'une « *force européenne de contrôle pour l'importation de produits* ». Le traitement de ce dossier agricole se poursuit dans le cadre interinstitutionnel de l'UE (Commission, Conseil et Parlement européen).